

- ✗ **Pour le 69 :** Estelle THEVENIEAU, 20 A rue Guilloux, 69230 Saint Genis Laval, 06 20 45 45 52
- ✗ **Pour le 01 :** Greg MAYE, 5 chemin des Rochettes, 01160 Saint Martin du Mont, 06 64 69 42 38
- ✗ **Pour le 42 :** Emeline MARCILLET, 50 chemin du Jacquin, 42740 Saint Paul en Jarez, 06 86 67 83 38

Par CB



Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
	Nom			
	Nom de naissance			
	Prénom			
	Adresse complète			
	Mail			
	Téléphone fixe			
	Téléphone portable			
Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Code établissement			
	Nom			
	Adresse complète			
	Echelon (ou groupe pour les retraités)			
	Situation administrative (entourez ci-dessous)			
	TZR		Poste fixe	
	Prof Sport stagiaire		Agrégré stagiaire	
Disponibilité		Congès (parental...)		
Temps partiel : %				

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/ .		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent https://www.snepfsu.fr/espace-membre/ .			
		Date et signature		

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2024-2025

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon													
	↓	↓	↓	↓	↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS						100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible								163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCI (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCI - PCEA HCI						216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P. Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClEx						254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
CE							128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
CE Hors Classe								190 €	201 €	227 €	244 €					
CE Classe Ex.						227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Catégorie / échelon						1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégré-e - CTPS						130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégré-e Hors Classe - CTPS Hors Classe						277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Catégorie / échelon						1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégré-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.						303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1		59 €		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €					
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		74 €		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €					
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3		89 €													
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €				Contractuel-le (CDD) temps plein à l'année		44 €									
Agrégré-e stagiaire nouvel-le enseignant-e	130 €				Etudiant-e contractuel-le alternant-e & autre CDD		20 €									
Congé parental - disponibilité	46 €				Congé de formation		102 €									
Stagiaire en report de stage	20 €				Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.											
Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.																
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1051 € → Groupe 1		47 €		Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4		92 €		Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8		152 €					
	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2		62 €		Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		107 €		Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9		167 €					
	Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3		77 €		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		122 €		Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10		182 €					
					Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7		137 €		Supérieur à 3 301 € →		197 €					

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ En ligne par CB sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/> ou QR CODE en haut de cette fiche !
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous et joindre un RIB.

Nombre de prélèvements	<input style="width: 50px;" type="text"/>	Indiquez le 1er mois de prélèvement	<input style="width: 50px;" type="text"/>
------------------------	---	-------------------------------------	---

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé /sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.		
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.		
Nom	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Prénom	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Adresse	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Compl. d'adresse	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
CP - Ville	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Pays	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Code IBAN	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Code BIC	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	NE RIEN INSCRIRE ICI --> <input style="width: 50px;" type="text"/>		

CREDIT D'IMPOT POUR TOUS !!!

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
Signature :